

Séance du mardi 26 avril 2016 à 20h15

<u>Président</u>	M. Nicolas Rosat
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Nicolas Pulfer M. Romain Perrenoud

42 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents : Mmes et MM. Pauline Rahmani, Anaïs Piguët, Véronique Bezençon, Catherine Aellen, Josselin Meylan, Alain Biedermann, Dominique Favre, Mathieu Félix, Sébastien Hirschi, Nicolas Suter, Michel Favre, Thomas Buchanan.

Se sont excusés : Mmes et MM. Pauline Rahmani, Anaïs Piguët, Véronique Bezençon, Josselin Meylan, Alain Biedermann, Dominique Favre, Mathieu Félix, Nicolas Suter, Thomas Buchanan, Sébastien Hirschi.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté sans modification (1 abstention).

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mars 2016

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur. Le nom du Conseiller d'Etat, M. Philippe Leuba sera corrigé. (4 abstentions)

2. Assermentation

Suite à la démission de M. Gérard Heimberg, le Bureau a fait appel au prochain des viennent-ensuite. Les scrutateurs introduisent M. Guillaume Gétaz. Le président procède à son assermentation. Il lui souhaite la bienvenue et du plaisir dans l'accomplissement de sa tâche de conseiller. Dès lors, 43 conseillers sont présents.

3. Communications du Bureau

Le président fait part d'un courrier de remerciement reçu de M. Nicolas Pulfer, fleuri à l'occasion de son anniversaire. Il souhaite un joyeux anniversaire à Mme Sandra Linder.

Il rappelle que tout conseiller désirant faire partie d'une commission peut en tout temps contacter le président : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch).

L'assermentation des nouveaux membres du Conseil communal aura lieu lundi 20 juin à 20h00 au Temple d'Aubonne par Mme la Préfète Andréa Arn. Il rappelle les différentes élections qui feront l'objet de la soirée.

Le Bureau a fait parvenir par courriel un exemple de « Registre des Intérêts » qui entrera en vigueur dès la prochaine législature, les remarques et commentaires sont les bienvenus.

Le 29 mars dernier a vu l'élection tacite de notre Syndic, M. Luc-Etienne Rossier, en application de l'arrêté de convocation du 7 octobre 2015. Le président, au nom du Conseil, tient à le féliciter pour son élection et est convaincu que la prochaine législature se fera également sous les auspices de bonne entente avec le Conseil, comme celles qui ont prévalu tout au long de la présente législature.

Afin de remercier l'ensemble des membres du Conseil communal actuel pour leur engagement, le Bureau organise mardi 31 mai à 19h00 une animation festive à l'Arboretum. Un courrier contenant plus de détails sur le déroulement de la soirée leur parviendra prochainement.

Le président fait part d'un courrier de M. Gérard Heimberg à la Municipalité demandant que l'ordre du jour des séances soit affiché au pilier public et publié sur le site internet. La Municipalité en a pris note. L'ordre du jour est régulièrement affiché, et il est désormais également visible sur le site internet de la commune.

Il rappelle les votations fédérales du 5 juin prochain et quelques manifestations ayant lieu durant le mois de mai : 1<sup>er</sup> mai Fête du printemps à l'Arboretum, les 14 et 15 portes ouvertes cantonales au Caveau du château ainsi que chez les vigneronns du canton, le 14 ouverture de la Piscine communale, le 20 repas de soutien au FC Chêne, les 20, 21, 22 Le Dragon, par les ateliers du théâtre du Comsi à l'Esplanade, les 20, 21, 22 exposition de peintures de Jorge Dans au Château, le 22 matinée d'orgue au Temple, le 28, Marché Terre Nouvelle en faveur du Cercle international pour la protection de la création au Cameroun, les 27,28,29 Festival « Regards de voyages » au cinéma Rex et exposition de photos à travers la ville.

4. Rapport des commissions - Préavis no 2/16 – A) Travaux complémentaires pour l'aménagement des Ecoles d'Aubonne – B) Travaux d'aménagement, réfection et transformation au Collège du Chêne

Mme Anne-Marie Piguet donne lecture du rapport de la commission.

M. Daniel Blanchard, donne lecture du rapport de la CoFIN.

La commission dépose un amendement, accepté à l'unanimité par les membres de la commission et de la CoFIN, « création de toilettes pour enseignants et pour handicapés pour la somme de Fr. 16'000. — et aménagement du préau du Collège du Chêne pour la somme de Fr. 25'000. --, soit un total de Fr. 41'000. —».

Le président ouvre la discussion sur l'amendement déposé par la commission et rappelle que les votes sur les amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond.

Pour l'aménagement du préau, Mme Anne-Marie Piguet informe qu'il s'agit de la pose d'une table de ping-pong, de 3 bancs et d'un couvert à vélos. Pour les toilettes, elle précise qu'il n'y a jamais eu de toilette pour handicapés dans ce bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement de la commission est soumis vote des Conseillers. L'amendement est accepté par 40 voix, (3 abstentions).

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis municipal.

M. Philippe Cretegy demande si toutes les factures du Collège du Cœur du Chêne sont parvenues à la commune, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral précise que sur les 12 millions votés pour le préavis no 04/14, les frais engagés ont été de Fr. 11'973'177. --, toutes les factures sont payées, il ne reste que le poste de la récupération de la TVA, ce qui fera encore baisser le montant.

Mme Evelyne Lenoble demande quelle est la position de la Municipalité concernant la montée aux barricades de certaines communes pour le paiement d'une partie des constructions par l'Etat, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité se plie aux nouvelles directives en vigueur. L'article paru dans la presse n'est le fait que d'une proposition d'une personne. Peut-être l'UCV ou l'ADVC se prononceront-elles à ce sujet dans le futur.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et relit les conclusions du Préavis no 02/16 incluant l'amendement.

En conclusion, les membres de la commission prient les Conseillers et Conseillères de voter le crédit suivant :

#### Le Conseil communal d'Aubonne

1. accorde un crédit de Fr. 417'000. —TTC pour financer ces travaux ;
2. autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond adopté par le Conseil communal le 27 novembre 2011 ;
3. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de renouvellement et de rénovation, compte no 9282.18 du bilan.

Le préavis est accepté par 41 voix, (2 abstentions).

M. le Municipal Michel Crottaz, au nom de la Municipalité, remercie Mme Piguet et les membres de la commission chargée d'étudier ce préavis pour leur travail et les Conseillères et Conseillers pour leur vote de confiance.

5. Rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2015 – Préavis no 3/16

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du rapport de gestion. Les rapports seront distribués aux Conseillers en fin de séance.

En conclusion, la Municipalité se réjouit des comptes 2015. Elle rappelle toutefois que l'excellence de ce résultat est due à des rentrées fiscales importantes dont une partie n'est

pas récurrente. D'autre part, et vis-à-vis des grands investissements à venir, il est hautement souhaitable que la marge d'autofinancement se situe aux alentours des 2,5 mio de francs.

Malheureusement des nuages se profilent à l'horizon : la RIE III et la future péréquation laissent en effet augurer des temps plus difficiles. En l'état des connaissances, le coût de ces deux éléments peut être évalué à la perte de 2 à 6 points d'impôt à l'horizon 2019.

La Municipalité termine ce rapport en remerciant Mme Dubois, MM. Golay et Rochat ainsi que tous les collaborateurs communaux qui lui ont permis de présenter ce rapport et qui ont œuvré durant cette année 2015 à la bonne marche et au rayonnement de la Commune.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

**1) adopte**

- a) les comptes 2015 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 38'964'286.72 aux recettes, Fr. 36'113'392.29 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de recettes de Fr. 2'850'894.43.
  - b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 51'685'769.16, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 6'683'587.03.
- 2) **accepte** la gestion de la Municipalité pour l'année 2015 et lui en donne décharge.

Cet objet est du ressort de la commission des finances et de la commission de gestion dont le président rappelle la composition, soit : Mme et MM. Jean-Philippe Egger, Thomas Buchanan, Patrick Schneiter, Denis Berger, Philippe Creteigny, Nicole Gabella. Suppléants : MM. Charles Gabella et Patrick Berger.

M. Wladimir Mange demande à la CoGEST de se pencher sur la performance du bâtiment construit, le budget pour un bâtiment exemplaire a-t-il été utilisé selon le but visé ?

Le président rappelle également que chacun peut adresser par écrit ses observations ou questions à toute commission chargée d'un rapport. Le président clôt ce point à l'ordre du jour.

6. Règlement du subventionnement des études musicales – Préavis no 4/16 - modifications des articles 1, 4 et 5

Mme la Municipale Gisèle Burnet donne lecture du préavis municipal.

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accepte la modification des articles 1, 4 et 5 du règlement concernant le subventionnement des études musicales,
2. admet qu'il entre en vigueur après l'approbation par le Département des Institutions et de la Sécurité.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Claudia Bobst, Thierry Bertinotti, Daniel Favre, Pauline Rahmani, Michel Favre. Suppléants : Mme et M. Catherine Berger et Yves Charrière.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

#### 7. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Gisèle Burnet relaie la visite de citoyens et de la Municipalité de la Commune de Cusano Mutri au CCSC le 30 avril prochain. L'apéritif sera offert par la Municipalité d'Aubonne et les Conseillers sont invités à s'y rendre, en particulier ceux qui avaient fait le voyage en Italie et qui auraient plaisir à les revoir.

M. le Municipal Eric Müller rappelle qu'il est encore possible de réserver du vin de la Réserve Communale en s'adressant à la Bourse. La livraison des cartons se fera à la déchetterie de Chetry mercredi 25 mai dès 13h30.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés en cours : la déferrisation de l'eau potable, (crédit voté Fr. 1'535'000. --), frais engagés Fr. 1'421'034. --, l'installation est terminée. Révision du PGA, (crédit voté Fr. 227'000. --), frais engagés Fr. 211'000. —. Sécurisation des usagers des transports publics à l'Ouriette : (crédit voté Fr. 453'000. —), Fr. 364'161. — engagés, les travaux ne sont pas encore terminés. Rénovation et mise aux normes de la piscine (crédit voté Fr. 103'000. —), Fr. 47'000. — engagés. Rénovation des immeubles rue de l'Industrie (crédit voté Fr. 601'000. --), Fr. 10'500. — engagés. Total des investissements pour 2016 : Fr. 524'000. --, état de la dette : Fr. 20'863'000. --, soit environ Fr. 4'900'000. —de diminution.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier revient sur le projet du nouvel abattoir régional qui serait implanté sur le site de Chetry. A ce jour, les agriculteurs et les personnes directement concernées ont réuni Fr. 316'000. — sur un montant initialement prévu de Fr. 350'000. --, les communes ont réuni à ce jour Fr. 206'000. — pour un objectif de Fr. 450'000. —, le sentiment que cet abattoir ait des chances de naître sur le site de Chetry devient réel.

Les études concernant l'eau potable à Pizy ont abouti et le comité du SIDERE a approuvé le projet technique. Une de leur conduite qui alimente le réservoir de la Croix de Luisant depuis Essertines pourrait être utilisée et le SIDERE exécuterait les travaux. Leur coût devrait être finalisé fin mai et les travaux débuter en septembre. Ce sera une solution parfaitement crédible pour alimenter le hameau de Pizy.

#### 8. Questions et vœux et divers

M. Charles Gabella rappelle à la Municipalité l'agacement récurrent des membres du Conseil pour des dépôts de préavis dont une partie ou la totalité des travaux sont déjà exécutés. Il pose la question : combien de temps la Municipalité pense opérer de cette façon ou faut-il que le Conseil communal refuse un objet pour que finalement la Municipalité prenne des dispositions afin que le conseil communal soit sollicité. Il peut comprendre que des possibilités se présentent et obligent la Municipalité à les saisir rapidement mais il tient à rappeler que celle-ci peut convoquer le Conseil communal pour une séance extraordinaire en cas d'urgence. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité en prend volontiers note, il est

conscient que cette situation peut générer des malaises et qu'il conviendrait de mieux communiquer. La Municipalité va y réfléchir avec attention et communiquera sa détermination ultérieurement. Il tient à préciser néanmoins que celle-ci a consulté, durant cette législature, la Commission des finances ou la Commission de gestion afin de les informer lorsque besoin était. La Municipalité continuera à œuvrer dans cette direction et cela fera partie de ses déterminations dans le futur. M. Gabella prend note de la réponse de la Municipalité par son Syndic.

L'initiative sur le financement des transports du 5 juin prochain interpelle M. Wladimir Mange qui demande, sur 10 ans, le montant moyen dépensé par la commune d'Aubonne en frais d'entretien des routes et les éventuelles contributions externes (canton, confédération), le nombre de point d'impôt que cela représente, ceci afin de mettre en perspective les sommes payées par les automobilistes et celles à la charge des communes et du canton. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la demande d'évaluation sera transmise à la Bourse communale.

Au sujet de l'éclairage sodium qui vient d'être installé au chemin Dr Yersin pour remplacer celui posé en l'an 2000, M. Wladimir Mange est surpris d'apprendre le choix communal du sodium plutôt qu'un éclairage LED. En effet, les communes voisines achètent actuellement plutôt un éclairage LED, plus cher à l'achat, mais plus économique. Celui-ci permet de moduler la lumière et de réduire la puissance durant la nuit alors que l'éclairage choisi présente une couleur orangée, sa répartition est peu précise et il illumine l'intérieur des maisons. Il aimerait connaître le coût d'investissement des deux options, leur coût annuel, en les divisant on apprendrait le retour sur investissement des différentes alternatives. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral prend note de la question. Il précise que lors de la rénovation de la route de Pénesson la solution LED n'avait pas été retenue parce que le cône d'élimination est beaucoup plus petit et pour assurer un éclairage il faut donc augmenter le nombre de poteaux, ce qui occasionnerait des coûts pour l'ensemble du bourg. Il faudra demander des estimations pour répondre à cette question, mais un des éléments de réponse se trouve dans cette distance de pose des poteaux.

Mme Marie-Christine Saxer Studer revient sur l'implantation d'un abattoir sur le site de la déchetterie et demande quand le Conseil va en débattre. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la commune mettrait à disposition la surface nécessaire sur le site de Chetry. La commune n'est pas partenaire de la construction, c'est le CARRE qui s'occupe de gérer ce projet. Le Conseil pourra intervenir lors de l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) et pendant la mise à l'enquête pour obtenir des renseignements, faire valoir des points de vue qui pourront être intégrés ou non, dans le concept du plan d'affectation.

A ce sujet, M. le Municipal Eric Müller informe que la Municipalité communique beaucoup avec celle de Montherod qui est la première concernée pour avoir une vision objective de ce qui devrait être un petit abattoir artisanal pour les exploitants de la région et leur permettrait d'écouler des produits régionaux avec label. Cet abattoir se situerait dans le parc Jura vaudois comme la fromagerie installée dernièrement à Montricher, et ferait partie des structures nécessaires à la mise en valeur de la production régionale. Ce n'est pas un abattoir industriel. Chaque citoyen pourra s'exprimer lors de la mise à l'enquête.

M. Jean-Philippe Egger demande confirmation que cet abattoir serait construit sur un terrain communal, mais que le Conseil n'en débattrait pas. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que le Conseil aura son mot à dire sur la procédure d'adoption du PPA, mais sur le fond, la forme juridique n'a pas encore été définie, bien qu'un droit distinct permanent semble être la bonne solution. M. Jean-Philippe Egger relève que le projet d'abattoir pourrait être englobé dans une zone artisanale et la mention d'un abattoir n'existerait pas. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il existe pour ce terrain deux variantes possibles : l'abattoir régional ou les locaux de la voirie. M. Jean-Philippe Egger souhaite vivement qu'un débat sur le sujet soit possible au sein du Conseil.

M. Daniel Blanchard relève qu'une entreprise hors canton est venue prendre des mesures pour les fenêtres de la rue de l'Industrie 8. Est-elle déjà adjudicatrice ou a-t-elle fait une offre ? M. le Municipal Michel Crottaz confirme que cette entreprise a reçu l'adjudication. M. Daniel Blanchard est alors surpris que les entreprises de menuiserie locales n'aient pas soumissionné. M. le Municipal Michel Crottaz répond que la Municipalité a confié l'étude de ces transformations à une architecte locale qui travaille en étroite collaboration avec le Service Technique de la commune. La Municipalité n'est pas compétente pour faire du dumping ou demander de faire baisser les prix à des entreprises quelles qu'elles soient. M. Daniel Blanchard rétorque qu'il ne parle pas de faire baisser les prix, mais que les entreprises locales soient sollicitées pour faire une offre. M. le Municipal Michel Crottaz répond que les entreprises relativement locales ont reçu le dossier de soumission. M. Daniel Blanchard croit que ce n'est pas le cas.

Mme Evelyne Lenoble informe que les voisins du quartier de l'Hôpital se posent des questions sur le prochain accueil des migrants. D'autre part, elle aimerait savoir qui paie l'aménagement du chemin d'accès à l'abri PC.

Mme la Municipale Gisèle Burnet répond que la date d'arrivée des migrants n'est pas connue à ce jour. Le site est requis par le Conseil d'Etat, la Municipalité n'a rien à dire, il n'y a pas de moyens de s'y opposer. C'est le Canton, par l'EVAM, qui se charge de l'aménagement et ils ont anticipé, même si l'on sait qu'il y a diminution des arrivées de migrants aujourd'hui.

Concernant l'arrivée des migrants à l'Hôpital d'Aubonne Mme Evelyne Lenoble fait part d'un courrier adressé à la Municipalité par les habitants du quartier demandant quelles sont les mesures de sécurité prises, notamment aux abords des écoles et de la gare. Mme la Municipale Gisèle Burnet confirme qu'elle a eu connaissance de ce courrier. Elle précise s'être informée auprès de municipalités étant dans le même cas. Elle rappelle que ce sont le Canton, via l'EVAM et la Gendarmerie qui gèrent les problèmes qui peuvent surgir. Aubonne a la chance d'avoir un poste de Gendarmerie qui travaille en collaboration avec la Sécurité Publique et son Municipal, M. Jean-Christophe de Mestral. Aubonne vient de vivre l'expérience de l'accueil de familles de migrants et connaît la stratégie à mettre en place pour leur encadrement mais cela ne sert à rien d'anticiper une situation inconnue.

Mme Marie-Christine Saxer Studer relève l'ouverture du centre d'accueil à Echallens pour une cinquantaine de personnes qui n'est pas complet à ce jour, celui d'Aubonne ne sera ouvert que lorsque celui-ci sera plein. Suite à l'arrivée de deux familles de migrants à Aubonne, elle confirme la bonne collaboration eue avec les responsables de l'EVAM, cela devrait mettre en confiance les habitants de la commune.

Mme Sandra Linder relève que de nombreuses communes vaudoises transmettent les données personnelles de leurs administrés au BVA à des fins publicitaires et demande quelle est la position de la Municipalité à cet égard. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que cette ère est révolue, au contraire, la Municipalité est même plutôt fermée à ce sujet. Mme Evelyne Lenoble s'informe de savoir si le BVA en a été informé par courrier, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier confirme que c'est le cas.

M. Marcel Schwab est intrigué par l'abornement fait autour de l'ancienne maison de l'équarisseur actuellement occupée par les Scouts. La Municipalité désire-t-elle créer un droit distinct permanent de superficie ou uniquement détacher cette parcelle construite sur l'ensemble de la parcelle principale de Château Verd. En effet, lors de la soirée des sociétés locales et la commission culturelle de novembre dernier, les Scouts avaient interpellé le Syndic afin de savoir si des projets étaient en cours car ils avaient l'intention d'investir une certaine somme pour améliorer ce bâtiment qui est assez délabré. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que l'abornement était dû à un projet, abandonné depuis lors, de vendre la maison de l'équarisseur. La Municipalité est à l'écoute des Scouts, ils se rencontrent environ une fois par mois et des solutions sont cherchées, mais l'état de la maison de l'équarisseur est tel qu'une simple rénovation paraît impossible et d'autres pistes sont à creuser.

M. Jean-Daniel Aubert fait référence au tout-ménages concernant les modifications de transformation dans la vieille ville. Il demande que M. le Municipal Michel Crottaz intervienne lors d'une séance afin d'entrer un peu plus loin dans les détails sur l'application de la police des constructions, ceci afin que tous les conseillers soient au courant de ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire. M. le Municipal Michel Crottaz répond que le but de ce tous-ménages était de rappeler aux propriétaires d'Aubonne que toute modification, intérieure ou extérieure, doit être annoncée à la Municipalité. Chaque semaine, un nouveau cas est dénoncé et on ne peut laisser les choses déborder régulièrement. Au niveau énergétique, selon le texte de loi officiel, on peut placer des panneaux solaires sans mise à l'enquête. Le principe municipal est de demander que les propriétaires (hors vieille ville surtout) désirant poser des panneaux solaires les en informent. Le but de cette missive était de sensibiliser les propriétaires. Une séance pourrait avoir lieu, avec l'accord du président du Conseil et en présence du chef de service du Service Technique.

M. Guy Maurer est surpris par cette attitude et cette manière de voir, normalement c'est la loi qui définit ce que l'on peut faire et dans ce cas c'est la Municipalité. M. le Municipal Michel



Crottaz répond qu'il faut toujours annoncer les transformations. La Municipalité doit faire respecter la loi et a la responsabilité de s'assurer que les constructions et les modifications extérieures et intérieures sont conformes à des règles et des principes.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance et rappelle la prochaine séance en date du mardi 24 mai 2016.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Jacqueline Creteigny